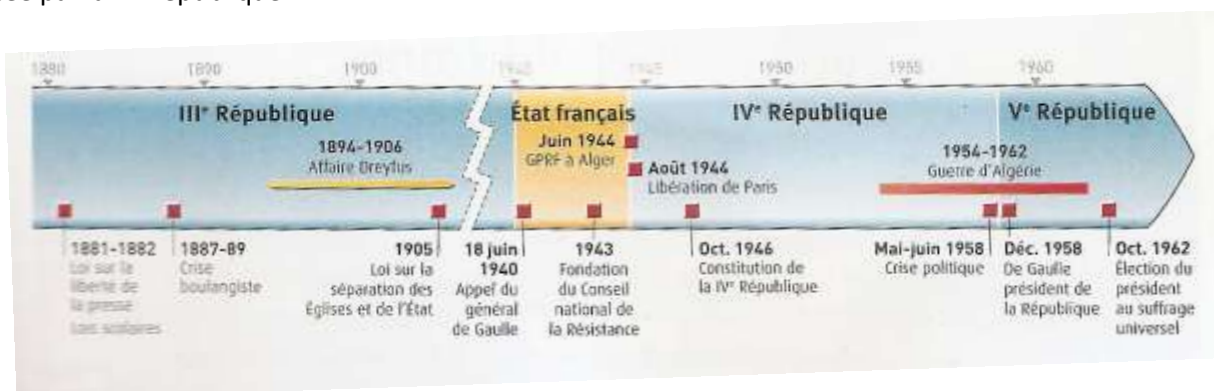


## Thème 3 : La République Française face aux enjeux du XX<sup>e</sup> siècle

### Chapitre 1 : La République, trois républiques

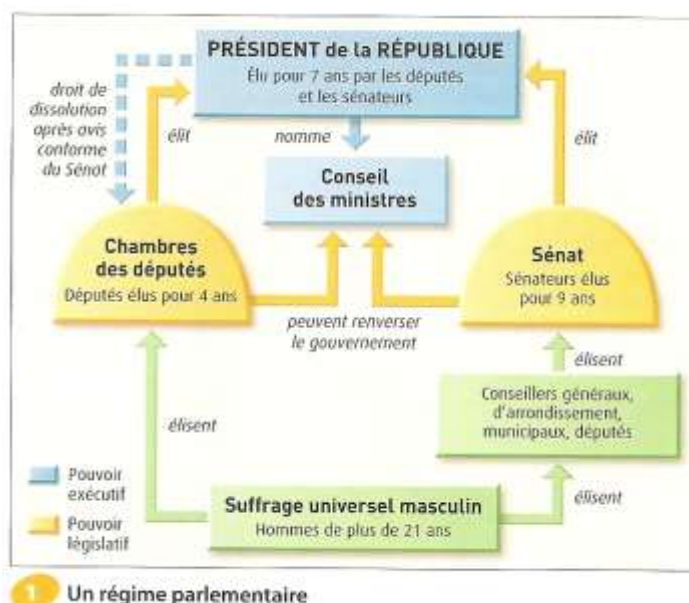
#### Trois républiques en moins d'un siècle, pourquoi et comment ?

Proclamée en 1870 à la suite de la disparition du Second Empire (1852-1870), la III<sup>e</sup> République diffuse ses valeurs et ses symboles, notamment grâce à l'école, favorisant l'adhésion de nombreux français à un régime démocratique. Elle triomphe ainsi des adversaires conservateurs comme des menaces autoritaires. Après le naufrage idéologique du Régime de Vichy (1940-1944), la République renaît notamment grâce aux mouvements de Résistance qui lui donnent une plus grande ambition de justice sociale. Les formes institutionnelles, sujets de divisions, évoluent et en 1958, la IV<sup>e</sup> République est remplacée par la V<sup>e</sup> République.



- I- Comment les français sont-ils devenus républicains (1870 – 1940) ?  
1) Les fondations de la III<sup>e</sup> République

Contexte : En 1870, la France vit une défaite contre la Prusse (Bataille de Sedan). C'est la chute du Second Empire de Napoléon III, qui est remplacé par la République, proclamée le 4 septembre 1870. Cependant, la société française est divisée entre républicains et monarchistes. Des lois constitutionnelles sont votées en 1875. On aboutit à la mise en place d'une république parlementaire (régime dans lequel le gouvernement est responsable devant l'Assemblée, qui peut le renverser).



On remarque les pouvoirs importants du Parlement (chambre des députés et Sénat) : il peut renverser le gouvernement et vote son investiture (vote de l'assemblée qui approuve l'entrée en

fonction du gouvernement) ; le parlement élit également le Président de la République ; il vote aussi les lois. Les députés tirent une légitimité forte par leur élection au suffrage universel direct. Le pouvoir exécutif (Conseil des Ministres et Président) est affaibli : le Président nomme ses ministres mais le Parlement vote son investiture ; le Président peut dissoudre l'Assemblée avec l'accord du Sénat.

La III<sup>e</sup> République pose les bases de notre système actuel. Les républicains se veulent les héritiers de la Révolution Française : ils cherchent à mettre en avant les valeurs de progrès et de liberté.

De nouvelles lois sont votées :

- Liberté d'expression (liberté de la presse, 1881)
- Liberté d'association (syndicats, 1884)

Ils veulent également combattre contre l'Église (laïcité : principe qui consiste à supprimer l'influence de la religion dans la vie publique et la réduire à la sphère privée) et votent les lois Ferry (1881-1882) : l'école devient obligatoire, gratuite, publique et laïque.

Il y a également construction d'une culture républicaine et mise en place de symboles (Marseillaise ; Fête nationale ; Marianne, symbole de la République) On exalte la nation (communauté d'hommes qui se reconnaissent une certaine unité et ont la volonté de vivre ensemble)

## 2) Une république qui s'affirme difficilement

- \* Crise boulangiste (1886-1889)
- \* Attentats anarchistes (1892-1894)

### Etude d'un cas : l'affaire Dreyfus

#### 2 L'antisémitisme des adversaires de Dreyfus

Je n'ai pas besoin qu'on me dise pourquoi Dreyfus a trahi. En psychologie, il me suffit de savoir qu'il est capable de trahir et il me suffit de savoir qu'il a trahi. L'intervalle est rempli. Que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race. Qu'il a trahi, je le sais parce que j'ai lu les pages de Mercier et de Roget<sup>1</sup> qui sont de magnifiques travaux.

Quant à ceux qui disent que Dreyfus n'est pas un traître, le tout c'est de s'entendre. Soit ! Ils ont raison : Dreyfus n'appartient pas à notre nation et dès lors comment la trahirait-il ? Les juifs sont de la patrie où ils trouvent leur plus grand intérêt.

Maurice Barrès, *Ce que j'ai vu à Rennes*, 1904.

1. Mercier et Roget sont deux généraux convaincus de la culpabilité de Dreyfus qui déposent contre lui, « preuves » à l'appui, au deuxième procès à Rennes.

#### CHRONOLOGIE

1894	Condamnation de Dreyfus par un conseil de guerre pour espionnage au profit de l'Allemagne. Il est dégradé et déporté au bagne en Guyane.
1896	Le chef des services de renseignement, le lieutenant-colonel Picquart, découvre le vrai coupable de l'affaire (le commandant Esterhazy). Il est muté en Tunisie et remplacé par le colonel Henry, compromis dans la condamnation de 1894.
1898	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Esterhazy est acquitté par un tribunal militaire réuni à huis clos.</li> <li>• Émile Zola publie « J'accuse », il est condamné pour son article lors d'un procès public.</li> <li>• Jaurès publie <i>Les preuves</i>, qui démontre l'innocence de Dreyfus.</li> <li>• Fondation de la ligue des droits de l'homme (dreyfusarde) et de la ligue de la patrie française (antidreyfusarde).</li> <li>• Le nationaliste antidreyfusard Paul Déroulède tente un coup d'État contre la République.</li> </ul>
1899	Nouveau procès de Dreyfus, nouvelle condamnation à dix ans de détention. Gracié par le président de la République.
1906	Dreyfus est réhabilité et réintégré dans l'armée. Il reçoit la Légion d'honneur.

#### 1 « J'accuse » (1898) : l'affaire devient une crise politique



J'accuse le général Mercier [ministre de la Guerre en 1894] de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot [ministre de la Guerre en 1896] d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées (...) pour sauver l'état-major compromis. (...)

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale<sup>1</sup>, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la Guerre, l'arche sainte, inattaquable. (...)

J'accuse les bureaux de la Guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans l'*Éclair* et dans l'*Écho de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre [qui jugea Dreyfus] d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre [qui jugea Esterhazy] d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup (...) de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 qui punit les délits de diffamation. (...) L'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice. Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

Émile Zola, « J'accuse », article paru dans *L'Aurore*, 13 janvier 1898.

1. Fidélité à l'Église catholique. Celle-ci est alors hostile à la République.

	<b>Dreyfusards</b>	<b>Antidreyfusards</b>
Qui sont-ils ?	Défenseurs de la justice et des droits de l'homme (Emile Zola et Jean Jaurès)	Conservateurs, antisémites, nationalistes (M. Barrès, P. Deroulède)
Arguments	Zola accuse : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Général Boisdeffe, Général Gonse de dissimulation de preuves (corporatisme)</li> <li>* Conseil de Guerre de fermer les yeux sur l'injustice</li> <li>* La presse d'avoir diffusé des fausses informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dreyfus n'est pas français puisqu'il est juif</li> <li>* Dreyfus est coupable car il est juif ⇒ Arguments antisémites</li> <li>* M. Barrès croit sans hésiter les généraux</li> </ul>

A partir de 1898, l'affaire Dreyfus devient une crise politique majeure car elle révèle deux conceptions différentes (document 3 page 317).

Les dreyfusards sont des intellectuels, républicains et socialistes. Ils sont opposés aux antidreyfusards, composés de membres de l'armée et de l'Eglise catholique. Alors que les dreyfusards sont partisans de la nation (ouverte et porteuse de libertés), et de la République parlementaire ; les antidreyfusards sont nationalistes et antiparlementaires, contre « l'anti-France » qui déshonore l'armée (raison d'état). Les dreyfusards défendent une république laïque, protectrice des droits de l'homme, des libertés et de l'égalité devant la loi.

Par conséquent, en 1905, on vote la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'officier Dreyfus est innocenté en 1906 : c'est la victoire des Républicains.

En 1940, l'invasion de la France et le Régime de Vichy mettent fin à la III<sup>e</sup> république.

## II- Comment refonder la République au lendemain de la guerre (1945-1958) ?

\* Libération de la France

\* Epuration :

- ↳ Epuration spontanée : traque et châtement expéditif des personnes accusées de collaboration
- ↳ Epuration légale : jugement des collaborateurs selon les règles du droit

### 1) Une refondation économique et sociale

#### 1 Les engagements de la Résistance

Mesures à appliquer à la libération du territoire.

Sur le plan économique :

- l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;

- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ; (...)

- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

Extrait du programme du Conseil national de la Résistance, adopté le 13 mars 1944.



2 La création de la Sécurité sociale  
Affiche, 1945.

#### 3 Une extension des droits sociaux

1. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. (...)

2. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

3. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. (...)

4. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

5. (...) Toute entreprise dont l'exploitation a les caractères d'un service public national (...) doit devenir la propriété de la collectivité.

6. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Extraits du préambule de la Constitution de 1946.

Le CNR (Conseil National de la Résistance) propose d'intensifier la production nationale (plan arrêté par l'Etat).

Plan : Document par lequel le gouvernement fixe des objectifs économiques pour 5 ans.

Il propose également le retour à la nation des grands moyens de production (nationalisation) : banques, assurances, secteurs de l'énergie...

Les ouvriers pourront devenir cadre (poste de dirigeant et d'administration).

On appelle cela des mesures dirigistes (action d'impulsion et d'orientation de l'Etat dans l'économie et la société). En 1945, la Sécurité Sociale est créée.

Le programme du CNR est ensuite incorporé dans la Constitution de 1946 qui fonde la IV<sup>e</sup> République (Articles 4 et 5).

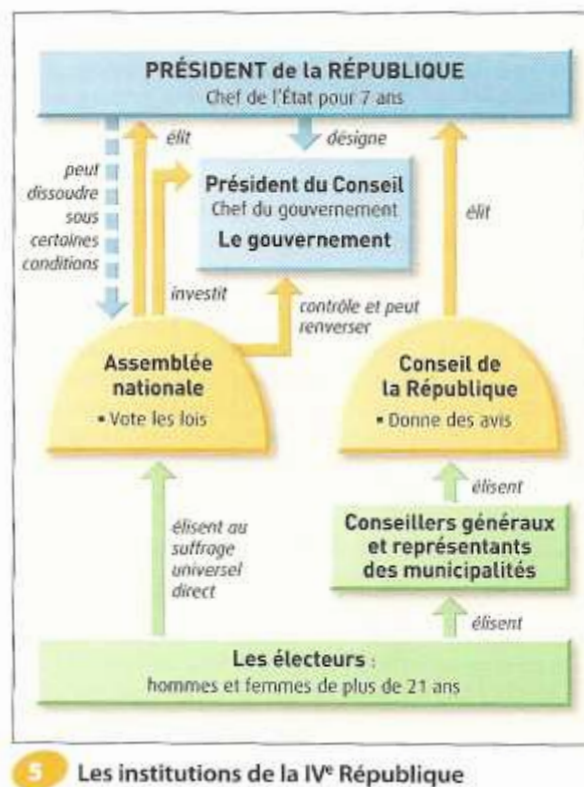
La Sécurité Sociale comporte trois branches :

- ➔ Maladie
- ➔ Retraite
- ➔ Chômage

Il y a égalité des droit hommes/femmes (dès 1944, le droit de vote est accordé aux femmes).

- ⇒ La Constitution de la IV<sup>e</sup> République met en œuvre l'Etat Providence (ensemble des dispositifs par lesquels l'Etat intervient dans l'économie et la société, protégeant les individus et redistribuant les richesses).

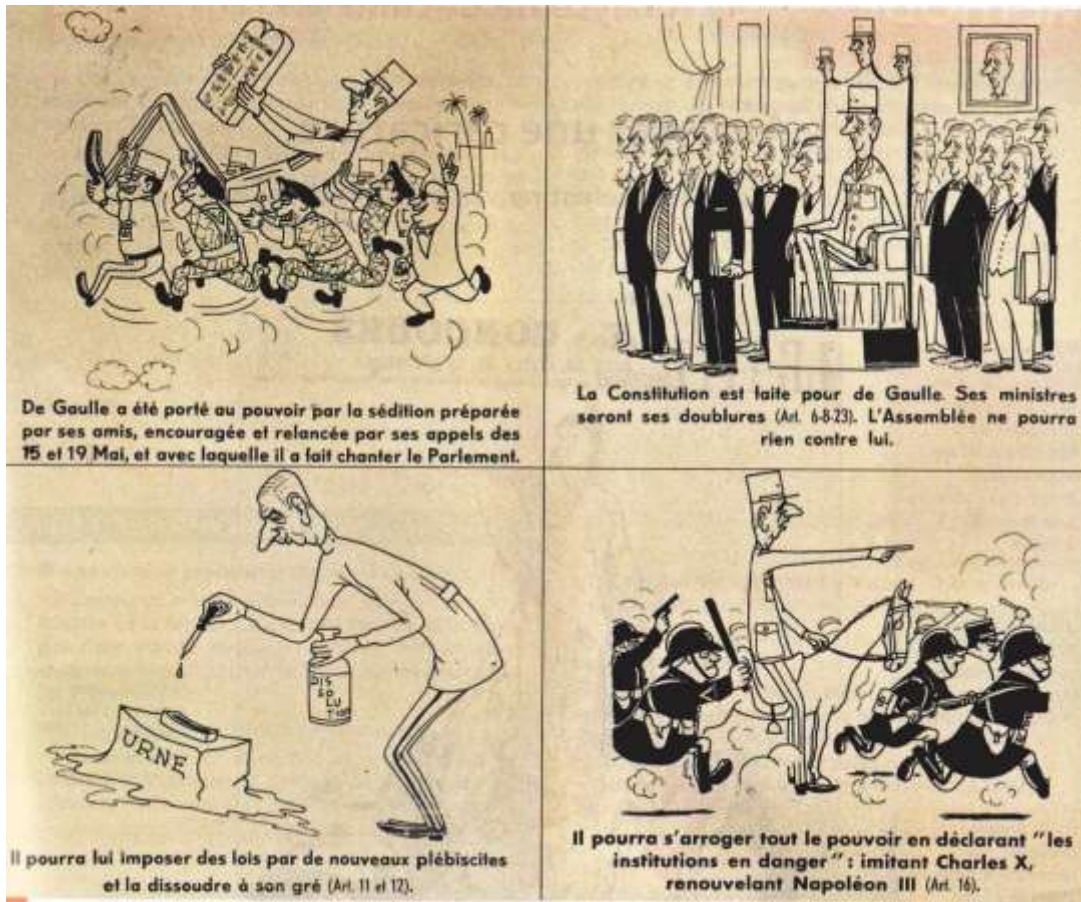
## 2) Un renouveau politique ?



Il y a peu de différences avec le système politique de la III<sup>e</sup> République : le Parlement a le pouvoir le plus important. Le pouvoir exécutif du président de la République est toujours faible.

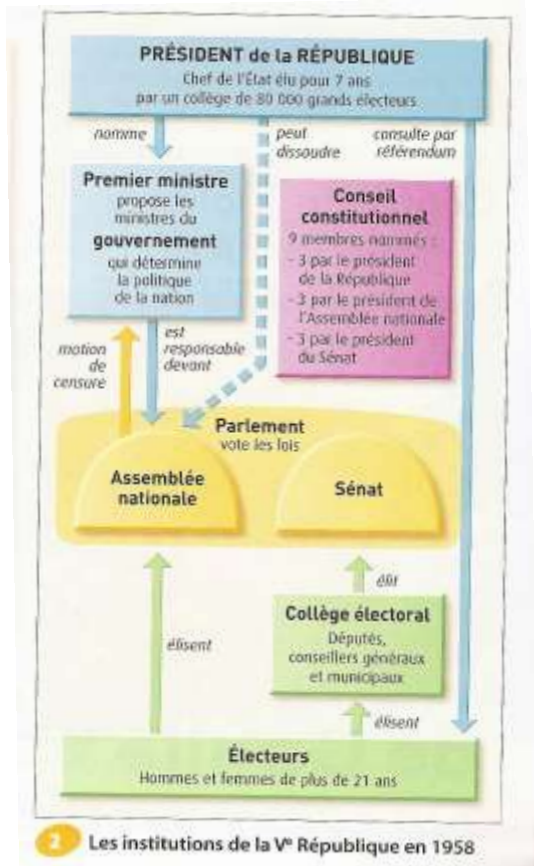
Le Général de Gaulle critique ce système politique, dans son discours à Bayeux (juin 1946) : il se prononce pour un pouvoir exécutif fort (égal au pouvoir de l'exécutif et du législatif). La Constitution est quand même adoptée en octobre 1946 par référendum ; de Gaulle se retire de la vie politique.

### III- 1958-1962 : une nouvelle République, pourquoi et comment ?



appelle à voter « non » au référendum de 1958 pour la nouvelle constitution.

- ❶ Le Général de Gaulle est porté par des militaires, tenant le projet de constitution. En 1958, la République traverse une crise : la guerre d'Algérie a commencé depuis 1954 et les gouvernements sont incapables de répondre à la crise d'Algérie. L'armée réalise un coup d'Etat et réclame le retour du Général de Gaulle au pouvoir, afin de régler le problème de la guerre d'Algérie.



René Coty rappelle de Gaulle au pouvoir : il devient président du conseil. Il présente un nouveau projet de constitution, rédigé avec Michel Debré.

- ❷ Le Général de Gaulle est assis sur un trône. Dans ce projet, le président nomme le Premier Ministre et les ministres. Le gouvernement est toujours responsable devant l'Assemblée. La motion de censure peut être adoptée par le parlement pour dissoudre le gouvernement.

Motion de censure : texte mettant en cause la responsabilité du gouvernement. Si elle est votée à la majorité absolue des députés, le gouvernement doit démissionner.

- ❸ Le Général de Gaulle dissout une urne : il pourra imposer ses lois par de nouveaux plébiscites : le référendum (c'est-à-dire sans consulter l'Assemblée). Il pourra prendre des décisions plus concrètes.

Le président de la République peut également dissoudre l'Assemblée Nationale.

- ④ Dans des périodes de graves crises, l'article 16 est mis en place : le chef de l'Etat pourra avoir des pouvoirs exceptionnels lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégralité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés. Cet article a été utilisé une seule fois lors du « putsch » des généraux en 1961.

La V<sup>e</sup> République propose un régime semi-présidentiel (régime qui combine un pouvoir parlementaire avec un pouvoir présidentiel fort, « clef de voûte des institutions » selon M. Debré). La constitution est adoptée par référendum (80%) et de Gaulle est élu premier Président de la République en décembre 1958.

En 1962, de Gaulle est victime d'un attentat par l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète). Il renforce sa légitimité en proposant par référendum l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. Désormais, c'est le Président qui a le plus de pouvoirs.

Conclusion :

### ▶ Les points clés du cours

#### 1. La culture républicaine, 1880-1914

- En 1879, les républicains s'imposent définitivement. Ils s'efforcent d'enraciner par les institutions, les lois et les symboles les **valeurs de démocratie, de liberté et de laïcité**. Ils fondent notamment l'école laïque obligatoire.
- Mais la République triomphe aussi de ses adversaires, notamment au moment de la crise boulangiste et de l'affaire Dreyfus.

#### 2. Les résistances au nazisme et à Vichy (1940-1944)

- En juillet 1940, la République est remplacée par le **régime de Vichy**, autoritaire, répressif, qui exclut les Juifs de la vie publique. Avec la collaboration, **ce régime devient le complice du nazisme**.
- Mais le **combat contre l'occupant** et pour la **défense des valeurs républicaines** s'organise grâce à l'action des mouvements de Résistance intérieure et celle de la **France libre dirigée par de Gaulle**. Unifiés grâce à Jean Moulin, ils participent à la Libération en 1944.

#### 3. La refondation républicaine (1944-1946)

- Après la Libération, les valeurs et les lois républicaines sont restaurées par le **gouvernement dirigé par de Gaulle et les résistants**.
- Tous souhaitent aussi **fonder une République nouvelle** où l'État joue un rôle accru et mène des **politiques économique et sociale volontaristes**. De nouveaux droits sont reconnus, notamment l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines.

#### 4. 1958-1962, une nouvelle République

- Les institutions de la IV<sup>e</sup> République fondée en 1946 ne sont pas assez stables et efficaces pour faire face aux difficultés. La **guerre d'Algérie** provoque une crise politique sans précédent en **mai 1958**.
- Elle permet à **de Gaulle de revenir au pouvoir et de fonder une nouvelle République**, à la fois parlementaire et présidentielle. Les institutions sont fondées sur un exécutif fort et à **partir de 1962, le président est élu au suffrage universel**.